

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 19 janvier 2017.

RÉSOLUTION

2017-039

LOISIRS ET CULTURE

ADHÉSION AU CONSEIL DE LA CULTURE DE LA GASPÉSIE POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre du Conseil de la culture de la Gaspésie et qu'il y a lieu de renouveler son adhésion pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 90 \$ (non taxable);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission renouvelle l'adhésion de la Ville au Conseil de la culture de la Gaspésie pour l'année 2017;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Commission autorise le paiement de la cotisation au montant de 90 \$ (non taxable).

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.701.90.494 (cotisations).

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire